

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

d ROYAN

CANTON

d ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 1947 193

OBJET :

Concession Pavement

47084

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

20

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante sept le 26 du mois de septembre
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BEGAUON, Maire

en session { ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 22 Sept. 1947 193

Etaient présents : MM. BEGAUON Charles, Veyssière, Rochede-
reux, Basseaux, Jullien, Mme Pariset, Melle Richier,
M. Bédet, Béraudeau, Chelle, Gorge, Chareaud, Pru-
gnaud, Domec, Comail, Lavignac, Cominot, Benelier
Brousseau, Simon.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BEGAUON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Lecture est donnée de la lettre de M. Pavreau,
commissaire du garage de vélo du Marché.
Le Conseil estime qu'en raison de la fin de la sai-
son estivale, d'une part, de l'insatisfaction des règlements
de police du marché, d'autre part, il y a lieu de donner sa-
tisfaction à M. Pavreau.
Le traité de concession sera rédigé, selon le dé-
sir du concessionnaire, sous réserve de l'accord de M. le
Préfet, à compter du 26 septembre 1947.

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Oct. 1947

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean

Empty lined area for notes or signatures.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Signé : CH. REGAZONI

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 25 Octobre 1947
Le Maire,

